



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 18 décembre 2018

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 1.3 Autorisation de paiement – Service juridique Paradis Lemieux Francis
- 1.4 Autorisation de paiement – Service juridique Me Poupard
- 1.5 Autorisation de paiement – GO Relations Publiques
- 1.6 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles
- 1.7 Autorisation de paiement – Laboratoire de la Montérégie
- 1.8 Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey
- 1.9 Autorisation de paiement – Tetra Tech Qi Inc. – Assistance technique 2018
- 1.10 Correspondance
  - a) Information Démocratie municipale participation citoyens\_pl\_122

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Renouvellement Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge
- 2.3 Motion de félicitation pour la personnalité de l'année dans Brome-Missisquoi
- 2.4 Correspondance
  - a) SQ Rapport activités aout septembre 2018 MRC BM

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale de services – Canton Bedford
- 3.3 Demande d'aide financière – Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 3.4 Correspondance
  - a)

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Demande d'aide financière – Festival Les Festifolies 2019
- 4.3 Demande d'aide financière – Société d'Agriculture de Missisquoi SAM
- 4.4 Demande de commandite – CPA Bedford – Saison 2018-2019
- 4.5 Demande de gratuité et droit de barrage routier – Société Alzheimer
- 4.6 Demande de gratuité – MRC Brome-Missisquoi – Conférence Immigration
- 4.7 Autorisation de signature – Sophie Anne Lévesque – Demandes de subventions
- 4.8 Résolutions d'appui aux projets – Pacte Brome-Missisquoi
  - a) Portes ouvertes des artistes 2019
  - b) École Butler
  - c) Société de Gestion du Parc industrielle régional du Pôle de Bedford
  - d) Service des Loisirs Ville de Bedford

- 4.9 Correspondance
  - a) Rapport activités mensuelles 2018-10
  - b) Infolettre hiver 2018 vf
  - c) Remerciement de Fondation BMP
  - d) Remerciement de la Légion
  - e) Remerciements Cercle de Fermières
  - f) Remerciement Fabrique Saint-Damien

#### **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
  - a)

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) Procès-verbal du 9 octobre 18 vf signé
  - b) Procès-verbal du 23 octobre 18 vf signé
  - c) Procès-verbal du 13 novembre 18 vf signé
  - d) Résultats 2018 pour les six écocentres de Brome-Missisquoi – BR

#### **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 P.I.I.A.
- 7.3 Demande de PPCMOI – 1 Place de l'Estrie – Première projet de résolution
- 7.4 Correspondance
  - a) Rapport des permis émis 2018

#### **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Correspondance
  - a)

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

#### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mercredi 16 janvier 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Marie-Pier Tougas	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beulac	Daniel Audette (arrivé à 19h23)

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Est également présent : Guy Coulombe, directeur général

19-01-01

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

19-01-02

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-01-03

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

19-01-04

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018**

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

19-01-05

**Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 18 décembre 2018**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE

19-01-06 **Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**

Considérant que suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, le 12 juin 2018 ;

Considérant que cette loi oblige tous les employeurs à adopter une Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, et ce, à compter du 1er janvier 2019 ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte la Politique régissant la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE

19-01-07 **Autorisation de paiement – Services juridiques Paradis Lemieux Francis**

Considérant que la Ville de Bedford veut s'assurer d'un soutien juridique ponctuel pour répondre aux questions courantes en matière de droit municipal ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte l'offre de service de consultations générales (retainer), de Paradis Lemieux Francis, au montant de 574,88 \$, taxes incluses, pour l'année 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-08 **Autorisation de paiement – Poupart & Poupart, avocats**

Considérant que la Ville de Bedford veut s'assurer d'un soutien juridique adéquat pour les opinions légales, verbales et écrites, à demande, de même que l'analyse ou la révision de documents contractuels ou réglementaires, sur tous les aspects de l'administration et du contentieux municipal ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe de Poupart et Poupart, avocats, pour un montant annuel et forfaitaire formule «*retainer*» de 5 000 \$, avant taxes et déboursés.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-09 **Autorisation de paiement – GO Relations Publiques**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite se doter d'une stratégie de communication ;

Considérant qu'elle a sollicité les services de GO Relations Publiques pour ce faire ;

19-01-09  
(suite)

Considérant que l'entente intervenue prévoit l'achat d'une première banque de 50 heures pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise l'achat de ladite banque d'heures pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-10

**Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles**

Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que téléphone, électricité, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature ;

Considérant que pour assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-11

**Autorisation de paiement – Laboratoire de la Montérégie**

Considérant qu'un mandat a été octroyé à LABO Montérégie par la direction générale pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols du lot 5 602 428, afin de maximiser la marge de manœuvre de la Ville dans le cadre de la vente de ce lot ;

Considérant que Laboratoires de la Montérégie Inc a déposé sa facture numéro 27515 pour lesdits travaux.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement à Laboratoires de la Montérégie Inc, d'un montant de 6 783,53 \$ taxes incluses, pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols du lot 5 602 428.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-12

**Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey inc. – Travaux de la rue Rix et du boulevard de la Victoire**

Considérant que l'entrepreneur Excavation Dominic Carey inc. a débuté les travaux sur le boulevard de la Victoire et la rue Rix et que la firme de génie-conseil Tetra Tech a le mandat de surveiller lesdits travaux ;

19-01-12 Considérant qu'après l'analyse du décompte no. 5 présenté par l'entrepreneur, Tetra Tech juge la demande de paiement conforme aux travaux effectués et recommande le paiement demandé dans ce décompte no. 5.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement du décompte no. 5, à l'entrepreneur Excavation Dominic Carey, et ce, au montant de 8 657,90 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-13 **Autorisation de paiement – Tetra Tech Qi Inc. – Assistance technique 2018**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à Tetra Tech Qi Inc, d'un montant de 7 632,60 \$ taxes incluses, et ce pour assistances techniques et administratives données en 2018.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-14 **Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – La Société Canadienne de la Croix-Rouge**

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27) ;

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence

19-01-14  
(suite)

appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant que l'entente existante avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance et que les deux parties désirent renouveler ladite entente, et ce, pour une durée de trois ans.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans.

Que ce conseil autorise le paiement d'une somme de 438,26 \$ représentant les frais de contribution annuelle par les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-15

**Motion de félicitations pour la personnalité de l'année dans Brome-Missisquoi**

Considérant l'article paru dans le journal l'Avenir des Rivières le 9 janvier dernier identifiant le directeur du Service de sécurité incendie, M. Ralph Gilman à titre de personnalité de l'année dans Brome-Missisquoi ;

Considérant la fierté de la Ville de voir l'un de ses directeurs être honoré de cette distinction et de constater que le journal met de l'avant l'implication de M. Gilman dans sa communauté.

Résolu unanimement par tous les membres du conseil

Que ce conseil émette une motion de félicitations au directeur du Service de sécurité incendie, M. Ralph Gilman pour son implication et les services rendus à sa communauté.

ADOPTÉE

19-01-16

**Autorisation de signature – Entente intermunicipale de services – Canton de Bedford**

Considérant les modalités proposées au projet d'entente intermunicipale de service relative à l'alimentation en eau potable et d'un service de transport et d'assainissement des eaux usées ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la Ville de Bedford accepte de signer la nouvelle entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et d'un service de transport et d'assainissement des eaux usées, avec la municipalité du Canton de Bedford.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente comme représentant de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-01-17

**Demande d'aide financière – Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Ville de Bedford désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Bedford autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Daniel Moreau Conseiller technique, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

19-01-18

**Demande d'aide financière – Les Festifolies 2019**

Considérant que l'équipe des Festifolies prépare sa sixième saison d'activités culturelles et qu'avec la vente de l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Armand le festival ne pourra plus y organiser ses spectacles ;

Considérant que devant cette réalité, Les Festifolies ont choisi de se tourner vers Bedford pour planifier une série de spectacles répartis sur toute l'année 2019 soit à l'église Saint-Damien (artistes de renom à cachet élevé) et aux Bedford Lofts (jeunes humoristes, musiciens de la relève, conférenciers, etc.) ;

Considérant que ces activités représentent des frais plus élevés, Les Festifolies nous demandent un appui financier correspondant à environ le quart du cachet des artistes engagés, soit 2 500 \$ pour chaque artiste de renom participant ;

De plus, Les Festifolies demandent une aide matérielle soit par le prêt de chaises, tables, bars portatifs, pour les spectacles qui auront lieu aux Bedford Lofts, ainsi qu'une aide promotionnelle dans nos réseaux sociaux.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise un appui financier d'un montant de 500 \$ par événement qui aura lieu à l'Église Saint-Damien, pour un maximum de 1 500 \$, et ce, pour les différentes activités prévues pour l'année 2019.

Que ce conseil autorise une aide matérielle en fournissant des chaises et des tables, gratuitement, pour un maximum de cinq événements tenus au Loft de Bedford. Le tout conditionnel à la signature d'une entente de visibilité avec la ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



19-01-19

**Demande d'aide financière – Société d'Agriculture de Missisquoi SAM**

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2019.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 5 000 \$ versé pour la 196<sup>e</sup> édition de l'Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 8 au 11 août 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-20

**Demande de commandite – CPA Bedford – Saison 2018-2019**

Considérant que le CPA Bedford a transmis sa liste de patineurs/patineuses, pour la saison 2018-2019, qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 2 500 \$ au CPA Bedford, représentant un montant de 100 \$ pour chacun des 25 patineurs/patineuses demeurant à la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-21

**Demande de gratuité et Droit de barrage – Société Alzheimer**

Considérant que la Marche de l'Alzheimer se déroule simultanément dans plus de 20 municipalités au Québec dans le but de sensibiliser la population à la maladie et que toutes les sommes provenant des levées de fonds reviennent sous forme de service pour les personnes atteintes.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise La Société Alzheimer de Granby et Région à utiliser la salle Arlene-Murray du Centre Communautaire Georges-Perron, dimanche le 26 mai 2019, et ce gratuitement. La gratuité inclut également l'utilisation des équipements de sonorisation, la présence d'un employé de la ville ainsi que les dossards et barrières, comme les années précédentes.

Que ce conseil autorise un barrage routier pour la sollicitation aux automobilistes à faire des dons, et ce, à un endroit qui est un point de pause pour les marcheurs, soit l'intersection de la rue Cyr et la rue de l'Église.

ADOPTÉE

19-01-22

**Demande de gratuité – MRC Brome-Missisquoi – Conférences Immigration**

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi, en collaboration avec le CLD de Brome-Missisquoi, tiendra deux conférences qui traiteront de différents sujets en lien avec l'immigration, tenues les 5 février et 11 mars prochain.

19-01-22  
(suite)

Considérant que ces conférences seront tenues sous forme de déjeuners-conférences, permettant d'en apprendre plus sur la réalité des personnes immigrantes, sur les différents statuts d'immigration et sur les différentes façons de faire pour faciliter l'embauche et l'accueil de personnes immigrantes dans vos milieux.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la MRC Brome-Missisquoi à utiliser la salle Arlene-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, les 5 février et 11 mars 2019, pour la tenue des conférences sur l'immigration, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

19-01-23

**Autorisation de signature – Sophie Anne Lévesque – Demandes de subventions**

Considérant que la Ville souhaite déposer différentes demandes d'aides financières dans le cadre de différents programmes, dont :

- Programme de Pêche en Herbe;
- Pacte Brome-Missisquoi;
- Emploi été Canada

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise Madame Sophie Anne Lévesque à être la personne-ressource représentant la Ville de Bedford pour la préparation, la signature et la mise en œuvre des demandes de subventions qui seront présentées dans le cadre des programmes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

19-01-24

**Appui Pacte Brome-Missisquoi – Portes ouvertes des artistes 2019**

Considérant que l'événement des Portes ouvertes des artistes 2019 s'inscrit conformément aux principes directeurs de la Politique Culturelle de la MRC et de celle de la Ville de Bedford ;

Considérant que le projet vise spécifiquement à permettre aux jeunes de vivre une expérience de création artistique, et pour ce faire, un groupe de jeunes volontaires sera sélectionné et aura la possibilité de travailler auprès d'artistes professionnels afin de présenter leurs travaux lors de l'exposition annuelle ;

Considérant que le projet vise également à favoriser le contact des citoyens et de la communauté avec les œuvres d'arts visuels et de métiers d'arts, de mettre en avant-plan le travail original des artistes et artisans locaux, de susciter le développement de l'excellence, et de favoriser les échanges et partenariats ;

Considérant que la demande d'aide financière vise à couvrir une partie des frais de l'événement qui sera tenu en 2019 ;

Considérant que le montage financier du projet prévoit une contribution financière de la Ville de Bedford pour un montant de 2 000 \$.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil appui les Portes ouvertes des artistes pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019, sans s'engager à verser la contribution financière inscrite au montage financier.

19-01-24  
(suite)

Que ce conseil demande qu'une demande d'aide financière distincte lui soit déposée en détaillant les dépenses découlant des activités de sensibilisation pour les jeunes de celles prévues pour l'événement public. De plus, la demande devra présenter le plan de visibilité offert à la Ville et aux autres partenaires financiers en contrepartie de leur contribution.

ADOPTÉE

19-01-25

**Appui Pacte Brome-Missisquoi – École Butler Home & School Association**

Considérant que l'École Butler Home & School Association désire créer une oasis de lecture pour ses 170 étudiants qui, trop souvent, doivent lire dans les escaliers, les couloirs, n'ayant pas d'espace lecture dédié pour eux ;

Considérant qu'une équipe de professeurs et bénévoles de l'association désirent réorganiser le 3e étage de l'école afin d'y créer un environnement favorisant la lecture, un espace « cool », où il serait plaisant de se réunir, stimulant visuellement, au goût du jour, tranquillité pour s'installer et lire un bon livre, paisible, facilitant les échanges entre les élèves et les professeurs ;

Considérant que cet espace bénéficiera grandement aussi aux élèves ayant un trouble d'apprentissage ou des besoins particuliers qui sont en croissance à l'École Butler.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appui École Butler Home & School Association pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019, et s'engage à verser la contribution financière inscrite au montage financier.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-26

**Appui Pacte Brome-Missisquoi - Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford**

Considérant que la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford a dû procéder à une évaluation du terrain convoité par un évaluateur professionnel ce qui a généré une dépense non prévue dans le processus d'accélération du projet et impacté la demande originale d'aide financière auprès du pacte rural 2018 ;

Considérant que suite à ladite évaluation du terrain, la Société a appris qu'elle doit procéder à une étude biologique du terrain ;

Considérant que l'implication financière de l'organisme intègre une contribution de la Ville de Bedford et de quatre autres des huit municipalités du Pôle de Bedford soit : Canton de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge Station.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil appui Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019 et s'engage à verser une contribution financière pour payer une portion des coûts du projet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-27

**Appui Pacte Brome-Missisquoi – Service des Loisirs de la Ville de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford a déposé deux demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi ;

Considérant qu'une première demande vise à offrir un accompagnement adapté aux enfants inscrits au camp de jour estival qui ont des besoins particuliers ;

Considérant que la deuxième demande vise à animer et à mettre en place des clubs de lecture à la bibliothèque.

Proposé par le conseiller Normand Déragon

Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil appui le Service des Loisirs de la Ville de Bedford pour leurs demandes d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019 et confirme la participation financière de la Ville dans les deux projets.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense »

ADOPTÉE

**Arrivée du conseiller Daniel Audette à 19h23**

19-01-28

**Demande de P.I.I.A. – 71 rue Principale - Remplacer les fenêtres**

Considérant les informations et les documents déposés afin de procéder au remplacement de toutes les fenêtres à guillotine et les deux impostes situées à l'étage ainsi que la porte située au rez-de-chaussée donnant accès aux logements ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon

Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 71 rue Principale pour remplacer les fenêtres et la porte conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

19-01-29

**Demande de P.I.I.A. – 58 rue Principale – Affichage en vitrine**

Considérant les informations et les documents déposés afin de procéder à de l'affichage en vitrine en façade ;

Considérant que cette demande doit être traitée par le CCU en raison du contenu du message en référence à l'alinéa 3) de l'article 110 du règlement de zonage ;

Considérant qu'il est important d'assurer l'homogénéité et l'harmonie des vitrines et de répondre aux exigences de l'Office de la langue française.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 58 rue Principale pour installer de l'affichage en vitrine conformément aux documents déposés à la condition :

- d'utiliser la même grosseur de lettrage dans les quatre vitrines;
- d'inscrire « salle de réception » et non « salle réception »;
- d'inscrire un point ou un trait d'union entre pizza et pâtes. »

ADOPTÉE

19-01-30

**Demande de P.I.I.A. – 1 Place de l’Estrie – Réfection de façade et travaux de rénovation extérieure**

Considérant les informations, plans, spécifications de produits et documents déposés afin de procéder à la réfection complète de la façade du bâtiment, au changement, à l’ajout et à l’obturation de portes et fenêtres, à l’aménagement d’une terrasse sur la face arrière du bâtiment, à la démolition de l’escalier et du muret arrière et au réaménagement du stationnement.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 1 Place de l’Estrie pour les travaux mentionnés précédemment conformément à l’ensemble des documents déposés à la condition que lors de l’obturation d’une porte ou d’une fenêtre, les matériaux de revêtements utilisés soient les mêmes que ceux adjacents à l’ouverture.

ADOPTÉE

19-01-31

**Premier projet de résolution d’autorisation d’un PPCMOI - Transformation d’un édifice commercial en habitation multifamiliale au 1 Place de l’estrie**

Considérant la demande d’autorisation d’un projet particulier visant à transformer un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements au 1 Place de l’Estrie ;

Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande incluent le réaménagement complet de la façade du bâtiment assurant un meilleur impact visuel et une meilleure intégration aux bâtiments voisins ;

Considérant que plusieurs des propriétés commerciales voisines comportent des logements à l’étage ;

Considérant que l’empiètement dans la bande riveraine n’est pas augmenté et que les arbres existants sont tous conservés ;

Considérant qu’en dehors de la conservation de la végétation actuelle, le projet ne traite pas de la mise en valeur des espaces extérieurs ou de l’accroissement du couvert végétal ;

Considérant que la ville désire réserver le stationnement municipal adjacent au projet pour les usagers des commerces et places d’affaires avoisinants ainsi que pour la clientèle récréotouristique ;

Considérant que la propriété visée comprend l’espace nécessaire pour répondre aux exigences en matière de stationnement de ce nouvel usage ;

Considérant que cette demande n’a pas pour effet de générer de nuisance ou d’impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre ;

Considérant que l’aménagement de nouveaux logements dans un secteur où il existe de nombreux commerces et services favorise les déplacements actifs des résidents;

Considérant que ce projet permet la reconversion du bâtiment à des fins commerciales ou mixtes ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme au sujet de cette demande.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

19-01-31  
(suite)

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI au 1 Place de l'Estrie visant à permettre la transformation d'un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements ;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par la transformation du bâtiment en habitation multifamiliale de neuf logements ;
2. Par l'aménagement d'une voie d'accès à sens unique d'une largeur de 3,07m jusqu'à la limite de terrain.

Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. Que l'ensemble des plans et des documents déposés fassent partie intégrante de la présente résolution ;
2. Qu'un aménagement paysager soit réalisé en façade du bâtiment, le long du mur avant ;
3. Que le couvert végétal soit maintenu à l'état naturel à l'intérieur de la bande riveraine ;
4. Que l'ensemble de tous les arbres existants à l'heure actuelle sur le terrain soient conservés ;
5. Qu'à des fins de protection contre les risques de crue connus, mais non cartographiés ni règlementés qui peuvent affecter les espaces de stationnement aménagés dans la cour arrière et illustrés au plan d'implantation, un muret de protection d'une hauteur adéquate soit construit le long des dites cases de stationnement ;
6. Que l'allée de circulation à sens unique du stationnement demeure perpétuellement dans le sens proposé afin de s'intégrer au projet de réaménagement du stationnement municipal ;
7. Que les locataires de l'immeuble utilisent en tout temps le stationnement aménagé à ces fins dans les cours latérale et arrière de l'immeuble et que cette condition soit inscrite dans le bail de chaque unité de logement ;
8. Que dans l'alternative où le nombre de cases de stationnement requis par les usagers de l'immeuble est supérieur au nombre de cases aménagées sur le site, le propriétaire doit pourvoir à ces besoins à même sa propriété ;
9. Que le stationnement municipal puisse être utilisé uniquement par des visiteurs occasionnels des résidents de l'immeuble à raison d'un maximum de quatre cases non assignées ;
10. Que toute demande de construction, de réaménagement de stationnement ou d'ouvrage sur le terrain arrière doit faire l'objet d'une demande de modification du PPCMOI ;
11. Que les travaux de réfection de la façade soient réalisés et exécutés dans un délai maximal de 12 mois suivants l'émission du permis de construction même si les logements au rez-de-chaussée ne sont pas encore aménagés.

ADOPTÉE

19-01-32

### **Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 183 657,78 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 15 janvier 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-01-33

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Un citoyen de la ville, Monsieur Randy Crandall interpelle le conseil concernant le seul usage du français lors de la publication d'avis de non-consommation sur le panneau électronique. Considérant que le type de message « d'urgence », la ville devrait communiquer dans les deux langues auprès de la population.

19-01-34

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 19h41.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général